

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 01328
Numéro SIREN : 423 481 647
Nom ou dénomination : MISTRAL CONSTRUCTEUR

Ce dépôt a été enregistré le 06/08/2019 sous le numéro de dépôt 11843

Greffe du tribunal de commerce d'Evry



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 06/08/2019

Numéro de dépôt : 2019/11843

Déposant :

Nom/dénomination : MISTRAL CONSTRUCTEUR

Forme juridique :

N° SIREN : 423 481 647

N° gestion : 1999 B 01328





MISTRAL CONSTRUCTEUR
Société par Actions Simplifiée au capital de 500 000 euros .
Siège Social : 2, Avenue Ambroise Croizat - 91130 RISORANGIS
RCS EVRY B 423 481 647

RAPPORT DU PRESIDENT A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 JUIN 2019
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Messieurs les actionnaires,

Vous êtes réunis en assemblée générale ordinaire conformément à la loi et aux statuts de votre société, dans le but d'examiner les opérations qui se sont déroulées au cours de cet exercice d'une durée de douze mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 et d'approuver les comptes de cet exercice.

I - EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE DE DOUZE MOIS, CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

A) FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 9 114 305 €, contre 7 761 033 € au cours de l'exercice précédent.

Le total de nos charges d'exploitation s'élève à 8 821 303 € contre 7 485 149 €

Le résultat d'exploitation dégagé ressort d'un résultat positif de 762 062 € contre un bénéfice d'exploitation de 767 446 € au titre du précédent exercice.

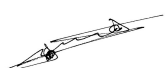
Au 31 décembre 2018, la lecture du Bilan de la Société fait apparaître les chiffres suivants :

	Actif	Passif
• Actif immobilisé.....	535 662 €	
• Actif circulant.....	5 819 621 €	
• Compte de régularisation	77 €	
• Capitaux propres, résultat inclus		3 946 978 €
• Provisions pour risques et charges		421 031 €
• Dettes		1 987 351 €
TOTAL DU BILAN	6 355 359 €	

B) ACTIVITÉ DE L'EXERCICE

L'activité de la société est en progression, malgré une concurrence accrue.

TL RC



C) RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Compte tenu du résultat financier positif de 6 483 € et du résultat exceptionnel positif de 9 265 € et d'un impôt sur les sociétés de 153 623 €, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice comptable de **624 188 €**, contre un bénéfice de 577 674 € au titre du précédent exercice.

Il est à noter qu'au titre de l'exercice clos le 31/12/2018, le CICE s'est élevé à 54 160 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art.244 quater C du CGI).

Notre société a également bénéficié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 d'un suramortissement de 40 % sur un matériel de production éligible à la loi Macron et ce à hauteur de 49 526 €.

D) AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice soit la somme de 624 188 € comme suit :

- Autres réserves	624 000 €
- Report à nouveau	188 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, le Président rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des exercices 2014, 2015 et 2016.

E) NOUVEAUX ELEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun élément à signaler depuis la clôture de l'exercice.

II PRÉSENTATION DES COMPTES ET MÉTHODE D'ÉVALUATION

Les comptes de l'exercice sont établis conformément aux dispositions du Plan Comptable. A ce sujet, nous vous proposons de vous reporter à l'annexe, partie intégrante des comptes annuels.

III PERSPECTIVES D'AVENIR

La croissance devrait continuer au même rythme tiré par un marché mature et des nouveaux produits innovants sur les secteurs haut de gamme et entrée de gamme.

IV CONVENTION RELEVANT DE L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

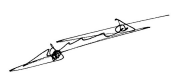
A ce sujet, nous vous proposons de prendre connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes.

V DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons qu'il a été constaté de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code :

- 410 € au titre de pénalités,

R *RC*



VI ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que la société a effectué une activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé portant sur plusieurs applications :

- Nouveau système de distribution d'eau gazeuse pour fontaine bonbonne
- Nouvelle technologie de stérilisation
- Nouveau système de filtre réservoir

Ces dépenses en matière de recherche et développement ont permis de bénéficier d'un crédit d'impôt recherche de 9 130 € et d'un crédit d'impôt innovation de 35 426 €.

VII INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4, I du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2018 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau en annexe.

VIII ACTIONNARIAT ET VIE SOCIALE

Aucun événement n'est intervenu en matière de vie sociale au cours de l'exercice.

Toutefois, à l'initiative des actionnaires de la holding, les conventions d'assistance ont été mises à jour le 15 janvier 2016 et ont perduré sur 2017 et 2018.

En effet, dans le cadre des missions de société Holding, Trèfle Groupe SARL devra désormais effectuer un contrôle périodique des actions menées par sa filiale.

Ce contrôle comprend :

- La définition de la stratégie à moyen terme
- Contrôle de la bonne exécution actions nécessaires à la réalisation de la stratégie
- L'évaluation des indicateurs de gestion et le contrôle de la performance financière
- Optimise les synergies entre les activités des différentes filiales

Ce contrôle est exercé sous l'autorité de la Gérance de la holding chaque trimestre et donne lieu à la rédaction d'un reporting effectué par le directeur de la filiale.

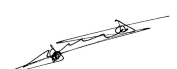
5/ PROPOSITION D'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES DE LA SOCIETE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.225-129 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous rappelons qu'en application des dispositions de l'article L. 225-129 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit, tous les trois ans, se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et effectuée dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail.

Si cette résolution était adoptée, l'Assemblée Générale :

- déciderait que le Président disposerait d'un délai maximum de douze mois pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues à l'article L. 443-1 du Code du travail,

Handwritten initials: "N" and "RC"



- autoriserait le Président à procéder, dans un délai maximum de dix-huit mois à compter de la réunion de l'assemblée générale, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 1 % du capital en une ou plusieurs fois, par émission d'actions de numéraire réservées aux salariés adhérant audit plan d'épargne d'entreprise, et réalisée conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail,

- déciderait en conséquence de supprimer au profit des salariés de la Société le droit préférentiel de souscription des associés aux dites actions nouvelles.

Nous pensons cependant que cette augmentation de capital réservée aux salariés n'est pas opportune et nous vous demandons de ne pas agréer ce projet.

Nous vous informons qu'en cas de refus d'adoption de ce projet de résolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire devra se prononcer tous les trois ans sur une telle augmentation de capital si les actions détenues par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de trois pour cent du capital.

IX RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

I - DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE


- Rapport établi par le Président,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus au Président,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce,
- Approbation des conventions réglementées,

II - DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes,
- Augmentation du capital social d'un montant maximum de 1 % du capital par émission d'actions de numéraire réservée aux salariés de la Société en application des dispositions de l'article L.225-129 du Code de commerce ; conditions et modalités de l'opération,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

En conséquence des résolutions qui précèdent, vous voudrez bien vous prononcer sur les propositions qui vont être soumises à votre approbation.

Le Président



MISTRAL CONSTRUCTEUR
Société par Actions Simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège Social : 2, Avenue Ambroise Croizat - 91130 RIS ORANGIS
RCS EVRY B 423 481 647

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2019**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos
le 31 décembre 2018**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuvant la proposition du Président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 624 188 € comme suit :

- | | |
|--------------------|-----------|
| - Autres réserves | 624 000 € |
| - Report à nouveau | 188 € |

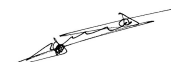
Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2019

Certifié conforme

Le Président



SOMMAIRE

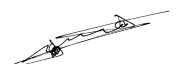
- Bilan actif-passif
- Compte de résultat

Certifiés conforme
par le Président



AUDIT CONSEIL FRANCE INTERNATIONAL
11 RUE DES LAITIÈRES

94300 VINCENNES
02 51 30 16 27



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement				4 400	4 400	100.00
	Frais de développement				9 179	3 298	35.93
	Concessions, brevets et droits similaires	109 044	96 567	12 477			
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	21 119	10 547	10 572	12 090	1 519	12.56
	Installations techniques, matériel et outillage	1 400 503	1 053 648	346 854	470 779	123 924	26.32
	Autres immobilisations corporelles	799 745	724 168	75 577	67 416	8 161	12.11
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	200		200	200			
Prêts				750	750	100.00	
Autres immobilisations financières	89 982		89 982	89 982			
Total II	2 420 592	1 884 930	535 662	654 795	119 134	18.19	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	1 154 906	263 932	890 974	902 679	11 705	1.30
	En-cours de production de biens	144 019		144 019	135 670	8 349	6.15
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	391 129		391 129	265 785	125 344	47.16
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	195 369		195 369	240 461	45 092	18.75
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 687 892	32 894	1 654 999	1 390 324	264 675	19.04
	Autres créances	391 172		391 172	401 294	10 122	2.52
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	2 084 688		2 084 688	1 358 162	726 526	53.49	
Charges constatées d'avance (3)	67 270		67 270	58 926	8 344	14.16	
Total III	6 116 446	296 825	5 819 621	4 753 301	1 066 320	22.43	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)	77		77	4 035	3 958	98.10
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	8 537 115	2 181 755	6 355 359	5 412 131	943 228	17.43	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

89 982



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	500 000		500 000			
	Réserves						
	Réserve légale	50 000		50 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	2 698 000		2 121 000		577 000	27.20
	Report à nouveau	9 877		9 203		674	7.33
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	624 188		577 674		46 513	8.05
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	64 913		87 668		22 754	25.96
	Total I	3 946 978		3 345 544		601 433	17.98
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	421 031		325 004		96 027	29.55
	Total III	421 031		325 004		96 027	29.55
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	321 202		423 759		102 557	24.20
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	1 635				1 635	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 225 601		888 505		337 096	37.94	
Dettes fiscales et sociales	378 678		382 662		3 984	1.04	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	25 969		46 535		20 567	44.20	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	1 953 086		1 741 462		211 624	12.15
	Ecart de conversion passif (V)	34 265		121		34 144	NS
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	6 355 359		5 412 131		943 228	17.43

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 729 135

1 481 913



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	6 150 425	2 695 074	8 845 499	7 487 621	1 357 877	18.13
Production vendue de services	262 420	6 387	268 806	273 411	4 605	1.68
Chiffre d'affaires NET	6 412 844	2 701 461	9 114 305	7 761 033	1 353 272	17.44
Production stockée			133 693	51 371	82 323	160.25
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			50 787	7 851	42 936	546.88
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			284 463	420 899	136 436	32.42
Autres produits			117	11 461	11 344	98.98
Total des Produits d'exploitation (I)			9 583 366	8 252 615	1 330 751	16.13
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			5 113 363	4 267 562	845 801	19.82
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			65 100	38 522	103 622	268.99
Autres achats et charges externes *			1 764 685	1 488 206	276 478	18.58
Impôts, taxes et versements assimilés			86 783	67 798	18 985	28.00
Salaires et traitements			999 518	797 979	201 539	25.26
Charges sociales			285 348	236 480	48 869	20.66
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			161 054	131 019	30 035	22.92
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			282 610	190 175	92 435	48.61
Dotations aux provisions			191 304	265 610	74 306	27.98
Autres charges			1 737	1 797	60	3.32
Total des Charges d'exploitation (II)			8 821 303	7 485 149	1 336 154	17.85
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			762 062	767 466	5 404	0.70
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		3	12	9
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 729		325	432.54
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	4 035		4 035	
Différences positives de change	10 891		3 631	199.97
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	16 658		3 967	12 691
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	77		4 035	3 958
Intérêts et charges assimilées (4)	2 419		2 889	470
Différences négatives de change	7 680		15 982	8 302
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	10 175		22 906	12 730
2. Résultat financier (V-VI)	6 483		18 938	25 421
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	768 545		748 527	20 018
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	22 754		22 754	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	22 754		22 754	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	410		4 115	3 705
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	13 079			13 079
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	13 489		4 115	9 374
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	9 265		18 639	9 374
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	153 623		189 493	35 870
Total des produits (I+III+V+VII)	9 622 778		8 279 336	1 343 441
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 998 590		7 701 662	1 296 928
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	624 188		577 674	46 513

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

10 573



MISTRAL CONSTRUCTEUR
Société par Actions Simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège Social : 2, Avenue Ambroise Croizat – 91130 RIS ORANGIS
RCS : EVRY B 423 481 647

ANNEXE

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dont le total est de 6 355 359 €, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat bénéficiaire de 624 188 €.

Cet exercice a une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par la présidence.



**ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

PRINCIPES GENERAUX

Le bilan et le compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable.
Les comptes annuels ont été établis conformément aux lois et règlements en vigueur.

ELEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT ET BILAN

I - BILAN ACTIF

I. 1 - ACTIF IMMOBILISE ET AMORTISSEMENTS :

La variation de l'actif immobilisé et des amortissements se présente respectivement comme suit :

ACTIF IMMOBILISE	01/01/2018	Acquisitions	Cessions	31/12/2018
Immob. Incorporelles	99 870	13 574	4 400	109 044
Immob. Corporelles	2 187 870	33 497		2 221 366
Immob. Financières	90 931	1 500	2 250	90 182
Total	2 378 671	48 571	6 650	2 420 592

AMORTISSEMENTS	01/01/2018	Dotations	Reprises	31/12/2018
Immob. Incorporelles	86 291	10 276		95 567
Immob. Corporelles	1 637 585	15 778		1 788 363
Total	1 723 876	161 054	0	1 884 930

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels informatiques

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.



Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Les immobilisations financières sont essentiellement constituées de dépôts de garantie et loyers d'avance.

AMORTISSEMENTS METHODES DE CALCUL :

Les durées et modes d'amortissements retenus sont généralement les suivants :

- logiciels informatiques	: 1 à 3 ans linéaire,
- Installations générales	: 10 ans linéaire,
- Moules	: 5 ans linéaire,
- Installations techniques	: 10 ans linéaire,
- Matériel et outillage	: 5 ans linéaire,
- Matériel de transport	: 5 ans linéaire,
- Matériel de bureau et informatique	: 5 ans linéaire,
- Mobilier de bureau	: 5 ans linéaire

I. 2 - ACTIF CIRCULANT

STOCKS ET EN-COURS :

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat. Compte tenu du taux de rotation, cette méthode se rapproche de celle du premier entré, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les stocks de produits finis et d'en-cours sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont également exclus de la valorisation des stocks.

La provision pour dépréciation des stocks de matières premières et des approvisionnements a été évaluée à 263 932 € au 31 décembre 2018. Deux catégories de stock sont dépréciées, les stocks dormant depuis plus de 10 ans, et les stocks présentant des defaults.

CREANCES :

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale et ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

La provision pour dépréciation des créances douteuses a été évaluée à 32 894 € au 31 décembre 2018.



II - BILAN PASSIF**II. 1 - CAPITAL SOCIAL**

Le capital de 500.000 euros est constitué de 50.000 actions de valeur nominale 10 euros chacune, intégralement libérées.

II. 2 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**- Provisions pour risques**

Des provisions pour risques et charges sont constatées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers. A la clôture de l'exercice, elles sont en partie constituées par la provision pour garantie client qui est évaluée de la manière suivante :

- La garantie des fontaines et des groupes de froid est accordée pour une durée d'un an.
- Les retours des fontaines sont évalués de manière statistique à 1% du chiffre d'affaires total.

II. 3 - DETTES

Les emprunts et dettes financières sont constitués principalement des éléments suivants :

- établissements de crédit	321 202 €
----------------------------	-----------

Les autres postes de dettes n'appellent pas de commentaires particuliers.

III - AUTRES INFORMATIONS**III. 1 - ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES :**

Les échéances des créances se ventilent par échéances comme suit :

- A un an au plus	2 268 467 €
- A plus d'un an	€

Total	2 268 467 €



Les échéances des dettes se ventilent par échéances comme suit :

- A un an au plus	1 729 135 €
- A plus d'un an et cinq ans au plus	223 951 €
- A plus de cinq ans	
Total	1 953 086 €

III. 2 - CHARGES A PAYER - PRODUITS A RECEVOIR

Les frais à payer rattachés aux divers postes de dettes sont composés essentiellement :

- Fournisseurs, factures non parvenues	505 865 €
- Dettes fiscales et sociales, charges à payer	176 030 €
Total	710 331 €

Les produits à recevoir se composent essentiellement de :

- Clients factures à établir et interets courus	24 528 €
---	----------

III. 3 - COMPTES DE REGULARISATION

- REGULARISATION ACTIF

Ce poste comprend des charges constatées d'avance, correspondant à des frais généraux courants non consommés à la clôture de l'exercice.

III. 4 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagement en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite n'ont pas fait l'objet d'une évaluation à la clôture de l'exercice en raison de leur montant non significatif.

Engagement en matière de crédit bail

Les engagements en matière de crédit bail ne sont pas significatifs.

CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET EMPLOI

Le crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes. Compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité nécessaire à l'obtention du CICE, ce dernier n'a pas été pris en compte pour les éléments de rémunération différés à long terme.

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges sociales.

L'impact de la prise en compte du CICE sur le compte de résultat est une diminution des charges sociales de 54 160 euros.

Le crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) a été utilisé en reconstitution de fonds de roulement.

Notre société a également bénéficié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 d'un suramortissement de 40% sur un matériel de production éligible à la loi Macron et ce à hauteur de 49 526 €.

III. 5 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

	31/12/2018	31/12/2017
	Euros	Euros
- Ventés:	9 114 305	7 761 032
• France	<i>6 425 810</i>	<i>5 935 062</i>
• Export	<i>2 688 495</i>	<i>1 825 970</i>
•		

=====



CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET EMPLOI

Le crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes. Compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité nécessaire à l'obtention du CICE, ce dernier n'a pas été pris en compte pour les éléments de rémunération différés à long terme.

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges sociales.

L'impact de la prise en compte du CICE sur le compte de résultat est une diminution des charges sociales de 54 160 euros.

Le crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) a été utilisé en reconstitution de fonds de roulement.

Notre société a également bénéficié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 d'un suramortissement de 40% sur un matériel de production éligible à la loi Macron et ce à hauteur de 49 526 €.

III. 5 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

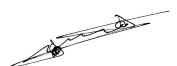
	31/12/2018	31/12/2017
	Euros	Euros
- Ventes:	9 114 305	7 761 032
• France	<i>6 412 844</i>	<i>5 935 062</i>
• Export	<i>2 701 461</i>	<i>1 825 970</i>
•		

=====

**Rapport du Commissaire aux Comptes
Comptes Annuels**

SAS MISTRAL CONSTRUCTEUR

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018





CGI

Consulting s.a.s.

Audit - Expertise Comptable - Chartered Accountant

MISTRAL CONSTRUCTEUR

S.A.S. au capital de 500.000 Euros

RCS : 423 481 647

2 avenue Ambroise Croizat

Z.I. du Bois de l'Epine

91130 RIS-ORANGIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Messieurs les associés,

Opinion

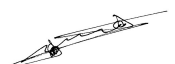
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juin 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société " MISTRAL CONSTRUCTEUR " relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. *M*

Adresse de correspondance : 82 rue de la Pelouse 72000 LE MANS - Tél. : + 33 (0)2 43 23 78 28

Membre de la Compagnie des **Commissaires aux Comptes** de Versailles et de l'Ordre des **Experts Comptables** de Paris-Ile de France

Siège social : 13 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY LES MOULINEAUX - R.C.S./T.V.A. Intracommunautaire : FR 72 378 005 334 - APE 6920Z - SAS au capital de 600 000 €



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie " Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels " du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- **Les Règles et principes comptables**

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des opérations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

17



▪ Les Estimations comptables

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites dans l'annexe concernant la valorisation des créances, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

¶



SAS MISTRAL CONSTRUCTEUR
Exercice clos le 31 décembre 2018

3



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Issy-les-Moulineaux, le **23 mai 2019**

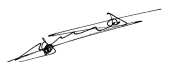
Le Commissaire aux Comptes,
Pour la société **CGI Consulting**,
Le Président,
13 rue Camille Desmoulins
92130 ISSY LES MOULINEAUX

François PRIOLLAUD-SAVEY



SAS MISTRAL CONSTRUCTEUR
Exercice clos le 31 décembre 2018

4



Désignation de l'entreprise : Société MISTRAL CONSTRUCTEUR SAS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 2 Avenue Ambroise Croizat 91130 RIS ORANGLIS Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 2 3 4 8 1 6 4 7 0 0 0 1 8 Néant *

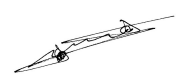
				Exercice N clos le, <u>13 11 22 01 8</u>		N-1 <u>13 11 22 01 7</u>	
		Brut <u>1</u>	Amortissements, provisions <u>2</u>	Net <u>3</u>	Net <u>4</u>		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			4 400
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	109 044	AG	96 567	12 477	9 179
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	21 119	AQ	10 547	10 572	12 090
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 400 503	AS	1 053 648	346 854	470 779
	Autres immobilisations corporelles	AT	799 745	AU	724 168	75 577	67 416
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
Autres participations	CU		CV				
Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés	BD	200	BE		200	200	
Prêts	BF		BG			750	
Autres immobilisations financières*	BH	89 982	BI		89 982	89 982	
TOTAL (II)	BJ	2 420 592	BK	1 884 930	535 662	654 795	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL	1 154 906	BM	263 932	890 974	902 679
	En cours de production de biens	BN	144 019	BO		144 019	135 670
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	391 129	BS		391 129	265 785
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	195 369	BW		195 369	240 461
ACTIF CIRCULANT	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 687 892	BY	32 894	1 654 999	1 390 324
	Autres créances (3)	BZ	391 172	CA		391 172	401 294
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
CREANCES	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	2 084 688	CG		2 084 688	1 358 162
DIVERS	Charges constatées d'avance (3)*	CH	67 270	CI		67 270	58 926
	TOTAL (III)	CJ	6 116 446	CK	296 825	5 819 621	4 753 301
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN	77			77	4 035
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	8 537 115	IA	2 181 755	6 355 359	5 412 131

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 89 982 (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : Stocks : Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Descriptif des opérations concernant cette rubrique sera détaillé dans le rapport n° 2022 Dossier N° IMCONS en Euros.

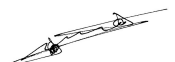


Désignation de l'entreprise : Société MISTRAL CONSTRUCTEUR SAS

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5.0.0.....0.0.0.....)	500 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)		
	Réserve légale (3)	50 000	50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	2 698 000	2 121 000
	Report à nouveau	9 877	9 203
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	624 188	577 674
	Subventions d'investissement	64 913	87 668
	Provisions réglementées *		
	TOTAL (I)		3 946 978
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	421 031	325 004
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)		421 031
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	321 202	423 759
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	1 635	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 225 601	888 505
	Dettes fiscales et sociales	378 678	382 662
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	25 969	46 535
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		
TOTAL (IV)		1 953 086	1 741 462
Ecart de conversion passif * (V)		34 265	121
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		6 355 359	5 412 131
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	
		Ecart de réévaluation libre	
		Réserve de réévaluation (1976)	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 729 135	1 481 913	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise :		Société MISTRAL CONSTRUCTEUR SAS						Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue	} biens*	FD	6 163 391	FE	2 682 108	FF	8 845 499	7 487 621	
			} services*	FG	262 420	FH	6 387	FI	268 806	273 411
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		6 425 810	FK	2 688 495	FL	9 114 305	7 761 033	
	Production stockée*					FM	133 693	51 371		
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO	50 787	7 851		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	284 463	420 899		
	Autres produits (1) (11)					FQ	117	11 461		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	9 583 366	8 252 615	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS				
	Variation de stock (marchandises)*					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	5 113 363	4 267 562		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(65 100)	38 522		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 764 685	1 488 206		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	86 783	67 798		
	Salaires et traitements*					FY	999 518	797 979		
	Charges sociales (10)					FZ	285 348	236 480		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*				GA	161 054	131 019	
							GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	282 610	190 175	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	191 304	265 610		
	Autres charges (12)					GE	1 737	1 797		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	8 821 303	7 485 149		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	762 062	767 466		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	3	12		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 729	325		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	4 035			
	Différences positives de change					GN	10 891	3 631		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
Total des produits financiers (V)						GP	16 658	3 967		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	77	4 035		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 419	2 889		
	Différences négatives de change					GS	7 680	15 982		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
Total des charges financières (VI)						GU	10 175	22 906		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	6 483	(18 938)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	768 545	748 527		

Désignation de l'entreprise : <u>Société MISTRAL CONSTRUCTEUR SAS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	22 754
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	22 754
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	410
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	13 079
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	13 489
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	9 265
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	153 623
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	9 622 778
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 998 590
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	624 188
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP	
		HQ	10 573
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 771
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	95	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 564	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Amende	410	
	PrudHomme	13 079	
Quote part subvention		22 754	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	
			1

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



MISTRAL CONSTRUCTEUR
Société par Actions Simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège Social : 2, Avenue Ambroise Croizat – 91130 RIS ORANGIS
RCS : EVRY B 423 481 647

ANNEXE

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dont le total est de 6 355 359 €, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat bénéficiaire de 624 188 €.

Cet exercice a une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par la présidence.



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

PRINCIPES GENERAUX

Le bilan et le compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable.
Les comptes annuels ont été établis conformément aux lois et règlements en vigueur.

ELEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT ET BILAN

I - BILAN ACTIF

I. 1 - ACTIF IMMOBILISE ET AMORTISSEMENTS :

La variation de l'actif immobilisé et des amortissements se présente respectivement comme suit :

ACTIF IMMOBILISE	01/01/2018	Acquisitions	Cessions	31/12/2018
Immob. Incorporelles	99 870	13 574	4 400	109 044
Immob. Corporelles	2 187 870	33 497		2 221 366
Immob. Financières	90 931	1 500	2 250	90 182
Total	2 378 671	48 571	6 650	2 420 592

AMORTISSEMENTS	01/01/2018	Dotations	Reprises	31/12/2018
Immob. Incorporelles	86 291	10 276		95 567
Immob. Corporelles	1 637 585	15 778		1 788 363
Total	1 723 876	161 054	0	1 884 930

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels informatiques

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Les immobilisations financières sont essentiellement constituées de dépôts de garantie et loyers d'avance.

AMORTISSEMENTS METHODES DE CALCUL :

Les durées et modes d'amortissements retenus sont généralement les suivants :

- logiciels informatiques	: 1 à 3 ans linéaire,
- Installations générales	: 10 ans linéaire,
- Moules	: 5 ans linéaire,
- Installations techniques	: 10 ans linéaire,
- Matériel et outillage	: 5 ans linéaire,
- Matériel de transport	: 5 ans linéaire,
- Matériel de bureau et informatique	: 5 ans linéaire,
- Mobilier de bureau	: 5 ans linéaire

I. 2 - ACTIF CIRCULANT

STOCKS ET EN-COURS :

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat. Compte tenu du taux de rotation, cette méthode se rapproche de celle du premier entré, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les stocks de produits finis et d'en-cours sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont également exclus de la valorisation des stocks.

La provision pour dépréciation des stocks de matières premières et des approvisionnements a été évaluée à 263 932 € au 31 décembre 2018. Deux catégories de stock sont dépréciées, les stocks dormant depuis plus de 10 ans, et les stocks présentant des defaults.

CREANCES :

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale et ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

La provision pour dépréciation des créances douteuses a été évaluée à 32 894 € au 31 décembre 2018.

II - BILAN PASSIF**II. 1 - CAPITAL SOCIAL**

Le capital de 500.000 euros est constitué de 50.000 actions de valeur nominale 10 euros chacune, intégralement libérées.

II. 2 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**- Provisions pour risques**

Des provisions pour risques et charges sont constatées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers. A la clôture de l'exercice, elles sont en partie constituées par la provision pour garantie client qui est évaluée de la manière suivante :

- La garantie des fontaines et des groupes de froid est accordée pour une durée d'un an.
- Les retours des fontaines sont évalués de manière statistique à 1% du chiffre d'affaires total.

II. 3 - DETTES

Les emprunts et dettes financières sont constitués principalement des éléments suivants :

- établissements de crédit	321 202 €
----------------------------	-----------

Les autres postes de dettes n'appellent pas de commentaires particuliers.

III - AUTRES INFORMATIONS**III. 1 - ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES :**

Les échéances des créances se ventilent par échéances comme suit :

- A un an au plus	2 268 467 €
- A plus d'un an	€
Total	2 268 467 €

Les échéances des dettes se ventilent par échéances comme suit :

- A un an au plus	1 729 135 €
- A plus d'un an et cinq ans au plus	223 951 €
- A plus de cinq ans	
Total	1 953 086 €

III. 2 - CHARGES A PAYER - PRODUITS A RECEVOIR

Les frais à payer rattachés aux divers postes de dettes sont composés essentiellement :

- Fournisseurs, factures non parvenues	505 865 €
- Dettes fiscales et sociales, charges à payer	176 030 €
Total	710 331 €

Les produits à recevoir se composent essentiellement de :

- Clients factures à établir et interets courus	24 528 €
---	----------

III. 3 - COMPTES DE REGULARISATION

- REGULARISATION ACTIF

Ce poste comprend des charges constatées d'avance, correspondant à des frais généraux courants non consommés à la clôture de l'exercice.

III. 4 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagement en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite n'ont pas fait l'objet d'une évaluation à la clôture de l'exercice en raison de leur montant non significatif.

Engagement en matière de crédit bail

Les engagements en matière de crédit bail ne sont pas significatifs.

CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET EMPLOI

Le crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes. Compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité nécessaire à l'obtention du CICE, ce dernier n'a pas été pris en compte pour les éléments de rémunération différés à long terme.

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges sociales.

L'impact de la prise en compte du CICE sur le compte de résultat est une diminution des charges sociales de 54 160 euros.

Le crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) a été utilisé en reconstitution de fonds de roulement.

Notre société a également bénéficié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 d'un suramortissement de 40% sur un matériel de production éligible à la loi Macron et ce à hauteur de 49 526 €.

III. 5 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

	31/12/2018	31/12/2017
	Euros	Euros
- Ventes:	9 114 305	7 761 032
• France	<i>6 425 810</i>	<i>5 935 062</i>
• Export	<i>2 688 495</i>	<i>1 825 970</i>
•		

=====